



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

**Concours externe d'officiers de port
adjoints**

Session 2022

Rédacteur

Bruno BARADUC – Président de jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL	4
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	4
III. L'ÉPREUVE ORALE	4
IV. STATISTIQUES	5

Rapport général du président du jury

Monsieur Bruno BARADUC, administrateur général hors classe

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'OFFICIERS DE PORT
SESSION 2022

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours ouvert pour le recrutement d'officiers de ports adjoints (lieutenants de ports) par l'arrêté du 13 décembre 2021, au titre de l'année 2022, s'est déroulé le 28/03/2022 (épreuves écrites) et du 30 mai au 1^{er} juin 2022 (épreuves orales).

Le concours était ouvert pour 10 postes, selon l'arrêté du 22 février 2022

Le jury avait été préalablement composé selon les arrêtés du 21 janvier 2022.

Sur les 16 candidats inscrits, 3 ne se sont pas présentés aux épreuves écrites, 13 ont composé.

A l'issue des épreuves le jury a retenu 12 candidats admissibles, soit 1,2 par poste ouvert ce qui est insuffisant pour permettre une certaine sélectivité.

Comme rappelé systématiquement depuis plusieurs années, il est nécessaire qu'une réflexion soit conduite pour attirer davantage de candidats pour ce concours, en conservant le niveau de formation initiale et d'expérience maritime nécessaires pour accéder au corps d'officiers de ports adjoints. La question même d'organiser un concours de recrutement dans des conditions inchangées peut légitimement se poser.

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

L'épreuve écrite consistait en un cas concret, retraçant une situation typique pouvant se retrouver dans le cadre de la fonction de lieutenant de port.

Elle donne lieu aux commentaires suivants :

L'épreuve écrite comportait 10 questions sur les thèmes : droit et réglementation (7pts); manœuvre du navire (5pts); ouvrage portuaire (1pt); types de navires (1pt); sûreté (3pts) et stabilité (3pts).

Le niveau demandé pour le concours d'OPA est d'avoir des connaissances dans ces différents domaines et de savoir les mettre en œuvre sur des cas pratiques. Les réponses aux questions devaient être courtes, précises et claires.

En droit et réglementation, le niveau de connaissances des candidats a été jugé tout juste suffisant. Cette matière comptant pour le tiers des points doit être soigneusement préparée.

Pour les thèmes techniques, les réponses des candidats ont répondu globalement à l'attente des correcteurs.

Les réponses sur les manœuvres de mouillage ont été satisfaisantes. Toutefois, les manœuvres en rivière sont peu connues et le vocabulaire « courant de jusant ou de flot » est peu maîtrisé. L'adaptation des ports pour recevoir le trafic d'éoliennes et les navires dédiés à la pose et à l'entretien sont très peu connus bien que le sujet soit au cœur de l'actualité.

Stabilité navire / sûreté : ces deux matières sont moyennement maîtrisées par les candidats.

Le niveau d'anglais maritime des candidats a été jugé satisfaisant.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Les présentations du parcours professionnel ont dans l'ensemble été bien préparées et bien restituées.

Les candidats ont répondu correctement aux questions posées sur l'ensemble des thèmes par le jury et à des mises en situation pratique. Parfois les candidats ont cherché des réponses compliquées à des questions simples. Les questions à l'oral ne sont jamais posées dans le but de piéger les candidats mais pour sonder leurs connaissances.

Trois constats sont faits, reproductibles chaque année pour ce concours :

- Les candidats provenant de la marine marchande sont moins bien préparés que ceux provenant de la marine nationale. Mais leur expérience maritime est souvent intéressante pour le métier d'officier de port adjoint.
- Les candidats ayant effectué des vacations portuaires (sur une période suffisante) appréhendent mieux les problèmes portuaires et de ce fait répondent mieux aux questions du jury.
- Les candidats de la marine nationale n'ayant qu'une expérience en CROSS ou en sémaphore, et n'ayant pas ou très peu navigué, sont mal armés pour solutionner les problèmes rencontrés sur les quais. Ils devraient donc parfaire leur préparation avant de se présenter au concours.

Compte-tenu du nombre de postes offerts et du niveau des candidats, les 12 candidats ont été admis, 10 sur la liste principale et 2 sur la liste complémentaire.

IV. STATISTIQUES

Années	Postes	Inscrits	Présents Ecrits	Admissibles	Présents Oral	Liste principale	Liste complémentaire
2013	21	36	27	20	20	15	0
2014	19	33	28	16	16	16	0
2015	13	31	23	13	13	13	0
2016	9	38	28	17	17	9	4

2017	5	33	20	12	12	5	2
2018	6	24	24	10	10	6	2
2019	5	24	16	11	10	5	4
2020	6	13	12	7	6	6	0
2021	8	19	12	8	8	5	0
2022	10	25	16	12	12	10	2